



**Un Agenda à deux faces pour illustrer
ce que fait le Canton en matière de durabilité
et renforcer son action à l'avenir**

La face thématique

compile les engagements cantonaux en matière de durabilité pour la prochaine décennie



Ces engagements sont organisés selon 10 thèmes

- | | |
|---|--|
| I. Développement territorial, mobilité et infrastructures | VI. Formation, recherche et innovation |
| II. Énergie et climat | VII. Sécurité sociale |
| III. Ressources naturelles | VIII. Cohésion sociale et égalité |
| IV. Systèmes économique et financier | IX. Santé |
| V. Consommation et production | X. Gouvernance et partenariats |



Pour chacun des 10 thèmes, les enjeux pour le canton sont énoncés et assortis d'objectifs de durabilité qui y répondent. Des réalisations phares concrétisent ces objectifs. **En voici trois exemples.**



THÈME III Ressources naturelles

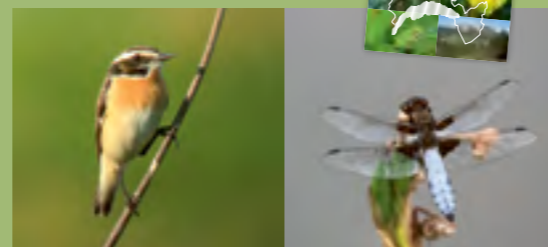
OBJECTIF

Biodiversité (III.e)

Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques, notamment montagneux, ainsi que de leurs services connexes.

RÉALISATION

Plan d'action Biodiversité



Le maintien de la biodiversité se matérialise entre autres, par le renforcement des mesures dans l'espace bâti, la protection des milieux naturels prioritaires et la gestion des espèces exotiques envahissantes.



THÈME IX Santé

OBJECTIF

Santé publique (IX.b)

Promouvoir la santé par la prise en compte de tous les facteurs qui lui sont favorables, par l'accès universel à une assurance maladie et par le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles.

RÉALISATION

Alimentation et activité physique

Le Canton promeut une alimentation équilibrée et soutient également l'activité physique directement (projet Sport-santé) et indirectement par le biais du Programme d'action cantonal (PAC). Un programme centré sur la santé mentale est en préparation dans ce cadre.



THÈME X Gouvernance et partenariats

OBJECTIF

Participation (X.d)

Encourager la participation à la vie publique et l'exercice des droits politiques.

RÉALISATION

Participation locale



En accompagnement des Plans énergie et climat communaux (PECC), une fiche pratique « participation » s'assure de la bonne implication de la population locale dans les démarches communales vers plus de durabilité.

La face transversale

visée à garantir la cohérence de l'ensemble et à renforcer à court, moyen et long terme les pratiques de l'administration cantonale en faveur de la durabilité



Trois axes d'actions transversaux sont retenus dans ce but

- Axe 1 – Cohérence de l'action publique
- Axe 2 – Partenariats
- Axe 3 – Documentation des pratiques



Les trois axes transversaux rassemblent onze actions qui accompagnent et soutiennent la mise en œuvre par les services.
En voici trois exemples.



AXE 1
Cohérence de l'action publique

OBJECTIF

Renforcer la cohérence des actions et des politiques publiques cantonales pour que leur mise en œuvre concrétise la durabilité



ACTION 4
Réseau pour la durabilité (ReD)

Composé de répondant-e-s issu-e-s de tous les services, ce réseau mutualise les démarches et favorise les échanges au sein de l'administration cantonale.

Les membres du ReD sont formés et collaborent au moyen d'un « incubateur à projets » qui accélère la concrétisation de solutions durables et innovantes dans toute l'administration.



AXE 2
Partenariats

OBJECTIF

Renforcer les partenariats afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité



ACTION 6
Portail de la durabilité

Le portail de la durabilité est la porte d'entrée virtuelle pour les communes qui s'engagent en faveur de la durabilité. Il les oriente rapidement et simplement vers les prestations d'accompagnement et de soutien, notamment financier, disponibles.

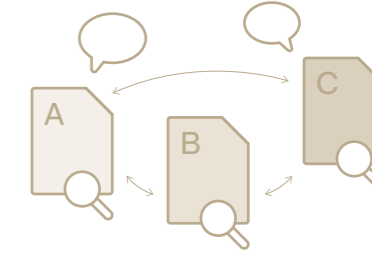
Il se veut dynamique et s'enrichira au fil du temps, des renseignements les plus pertinents.



AXE 3
Documentation des pratiques

OBJECTIF

Renforcer la pertinence, la coordination, l'efficacité et l'efficacité de la documentation de la mise en œuvre



ACTION 9
Documentation cohérente et transparente

Afin d'harmoniser le suivi de la mise en œuvre de la durabilité dans le canton, les responsables des indicateurs thématiques partagent leurs expertises, harmonisent leurs méthodes, dégagent des bonnes pratiques et génèrent des synergies entre leurs actions.

L'Agenda 2030 des Nations Unies est la référence internationale en matière de durabilité.

À travers sa déclinaison « vaudoise », le Canton de Vaud réitère sa volonté – affirmée dès 2003 – de s'engager activement en faveur des générations futures.

L'Agenda 2030 cantonal est un document d'orientation transversal qui présente un recueil des engagements cantonaux en matière de durabilité, permettant ainsi de souligner les complémentarités et les liens entre ces différentes cibles.

L'Agenda 2030 cantonal met l'accent sur les enjeux de gouvernance et de partenariat, dans le but de favoriser l'émergence d'une culture commune de la durabilité au sein de l'administration et sur tout le territoire cantonal.

www.vd.ch/agenda2030



Bureau de la durabilité

Place du Château 1
1014 Lausanne
021 316 70 16
info.durable@vd.ch